



MAI  
2023

# l'écho Remaudiérois

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



LES PRINCIPAUX  
PROJETS

MAIRIE

2023



L'ESSENTIEL DES  
CHIFFRES 2023

BUDGET



LES COMPTES  
ADMINISTRATIFS

%

2022

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Présentation Comptes administratifs  
2022 et budgets 2023

PAGE 4

## ENFANCE JEUNESSE

La kermesse

PAGE 8

## INFORMATIONS DIVERSES

Job été - aide à domicile

PAGE 9

## Edito



### DEPUIS 9 ANS, L'ÉQUIPE MUNICIPALE EST SOUCIEUSE DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE.

Cet équilibre budgétaire des dépenses et des recettes doit être trouvé par l'épargne, la fiscalité, les demandes de subventions et si besoin le recours à l'emprunt. Les investissements sont priorisés de manière à maintenir cet équilibre et des subventions à hauteur de 158 613,35 € HT ont été demandées pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie (146 602,15 € HT) et le pôle médical (12 011.20 € HT). Pour 2023, la commune a voté un maintien des taux d'imposition pour l'année qui restent donc identiques à ceux de 2022.



### Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson  
44430 LA REMAUDIÈRE  
Tél. 02.40.33.72.30  
[www.laremaudiere.fr](http://www.laremaudiere.fr)

### Horaires d'ouverture

**Mardi** : 9h à 12h30 / 15h à 19h  
**Mercredi & jeudi** : 9h à 12h30  
**Vendredi** : 9h à 12h30 / 14h à 17h

**Numéro astreinte week end  
et jours fériés : 07 57 42 65 82**

## AGENDA DES MANIFESTATIONS



**08 – Commémoration  
de la guerre 39/45**  
Organisée par l'UNC.

**08 – Randonnée**  
Organisée par les chemins  
de traverse.

**14 – Vide grenier**  
Organisé par le comité  
des fêtes.

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Les jeunes nés en mai 2007  
doivent se présenter en mairie  
munis du livret de famille des  
parents (en cas d'absence du  
jeune, la démarche peut être faite  
par son représentant légal).

## Ne pas oublier !

- > Collecte des déchets  
les mardi 9 (lundi férié) et lundi 22 mai.
- > Collecte de sang  
(prendre RDV sur : [mon-rdv-don-des-ang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-don-des-ang.efs.sante.fr))  
à St Julien de Concelles (salle de la Quintaine)  
le 09 mai de 16h à 19h30 et à Mouzillon  
(salle Raphaël Hardy) du 24 au 26 mai  
de 16h à 19h30.

## URBANISME

### DÉCLARATION PRÉALABLE :

- M. PERRIN Nicolas  
Ajout de deux velux  
161 Le Pré Bourneau
- AMG Façades  
Pose panneaux photovoltaïques  
14 rue des Fritillaires
- M. JUST Jimmy  
Réalisation d'une surélévation  
21 rue de la Savatterie
- M. TIERNY Augustin  
Ravalement de façade et  
changement ouvertures  
113 La Mostière
- M. BOUBAT Bastien  
Réfection de la couverture  
9 rue d'Anjou
- M. DARGOUGE Matthieu  
Construction d'un garage  
en extension de l'habitation  
6 impasse Demeter
- M. FRUCHAUD Thierry  
Construction d'une piscine  
et pergola/abri de jardin  
450 Les Tuileries



## DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 mai pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin de juin à [communication@laremaudiere.fr](mailto:communication@laremaudiere.fr)



## Présentation Comptes administratifs 2022 et budgets 2023

LE 06 AVRIL DERNIER, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI POUR DÉBATTRE SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET VOTER LE BUDGET DE LA COMMUNE POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le contexte évolue et le budget de la commune a basculé au référentiel M57. Ces nouvelles normes comptables modernisent les règles et simplifient le suivi des finances.

### 1 / BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Compte de gestion 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part de fonctionnement affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	670 629,69 €	570 629,69 €	239 511,46 €	339 511,46 €
Investissement	-266 795,44 €		417 715,07 €	150 919,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>403 834,25 €</b>	<b>570 629,69 €</b>	<b>657 226,53 €</b>	<b>490 431,09 €</b>

### Compte administratif 2022

		DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
<b>Réalisations de l'exercice (mandats et titres)</b>	Fonctionnement	716 965,11 €	956 476,57 €	239 511,46 €
	Investissement	515 073,83 €	932 788,90 €	417 715,07 €
<b>Reports de l'exercice 2021</b>	Fonctionnement	-	100 000,00 €	100 000,00 €
	Investissement	266 795,44 €	-	-266 795,44 €
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	716 965,11 €	1 056 476,57 €	339 511,46 €
	Investissement	781 869,27 €	932 788,90 €	150 919,63 €
<b>Balance des restes à réaliser</b>	Investissement	184 456,08 €	97 269,00 €	-87 187,08 €

### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 339 511,46 €

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 229 511,46 € sur l'article 1068 « Affectation du résultat »
- Excédent de fonctionnement au R002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 110 000 €.

Résultat d'investissement : 150 919,63 €

ZOOM SUR  
LES PRINCIPAUX  
CHIFFRES À RETENIR

**490 431 €**

RÉSULTAT DE  
CLÔTURE 2022

**6513 €**

SUBVENTIONS VERSÉES  
AUX ASSOCIATIONS

**415 056 €**

DÉPENSES  
D'ÉQUIPEMENTS 2022

**36,59%**

TAUX FISCALITÉ  
FONCIER BÂTI 2023

**50,60%**

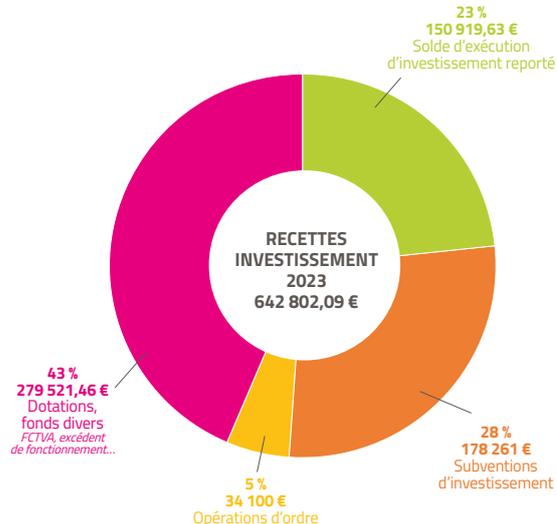
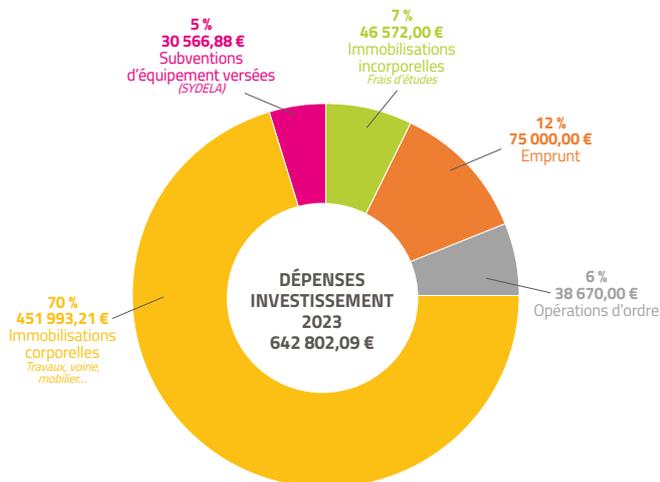
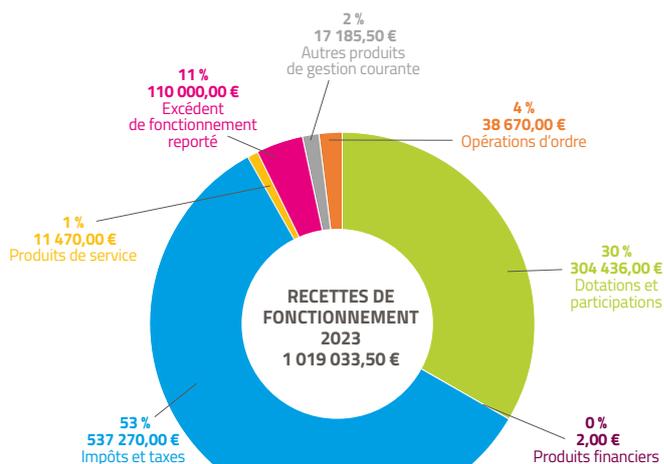
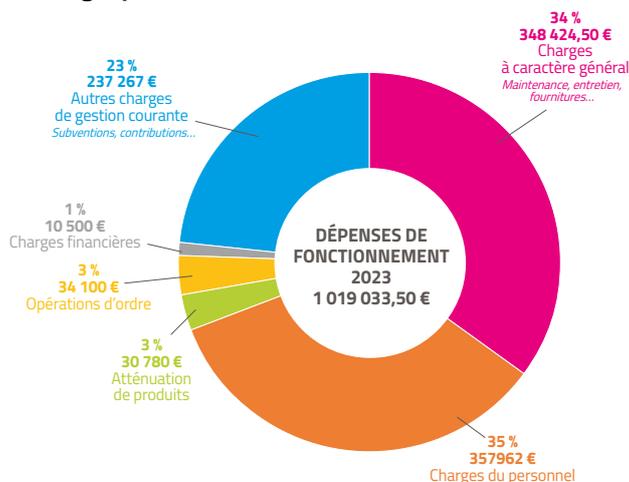
TAUX FISCALITÉ  
FONCIER NON BÂTI 2023

**22,02%**

TAUX FISCALITÉ TAXE  
HABITATION RÉSIDENCES  
SECONDAIRES 2023

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Budget primitif 2023



## 2 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA CROIX-BIGEARD »

### Compte de gestion 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part de fonctionnement affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	324 388,32 €	- €	- €	324 388,32 €
Investissement	- €	- €	-159 406,08 €	-159 406,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 388,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>-159 406,08 €</b>	<b>164 982,24 €</b>

### Compte administratif 2022

		DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	159 406,08 €	159 406,08 €	- €
	Investissement	159 406,08 €	- €	-159 406,08 €
Reports de l'exercice 2021	Fonctionnement	- €	324 388,32 €	324 388,32 €
	Investissement	- €	- €	- €
Résultats cumulés	Fonctionnement	159 406,08 €	483 794,40 €	324 388,32 €
	Investissement	159 406,08 €	- €	-159 406,08 €

### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 324 388,32€

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 159 406,08 € sur l'article 1068 « Affectation du résultat »

- Excédent de fonctionnement au R002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 164 982,24 €.

Résultat d'investissement : -159 406,08€

### Budget primitif 2023

#### Fonctionnement

Dépenses 387 092,17 €

Recettes 638 934,03 €

#### Investissement

Dépenses 311 614,29 €

Recettes 311 614,29 €

## 3 / BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

### Comptes de gestion 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part de fonctionnement affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	1 207,71 €	- €	-840,78 €	366,93 €
Investissement	28 118,04 €	- €	-27 776,06 €	341,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 325,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>-28 616,84 €</b>	<b>708,91 €</b>

### Comptes administratifs 2022

	DÉPENSES	RECETTES	ÉCART
<b>Réalisations de l'exercice (mandats et titres)</b>			
Fonctionnement	2 511,00 €	1 670,22 €	-840,78 €
Investissement	30 668,02 €	2 891,96 €	-27 776,06 €
<b>Reports de l'exercice 2021</b>			
Fonctionnement		1 207,71 €	1 207,71 €
Investissement		28 118,04 €	28 118,04 €
<b>Résultat cumulé</b>			
Fonctionnement	2 511,00 €	2 877,93 €	366,93 €
Investissement	30 668,02 €	31 010,00 €	341,98 €



### Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 366,93 €

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 147,02 € sur l'article 1068 « Affectation du résultat »
- Excédent de fonctionnement au R002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 219,91 €.

Résultat d'investissement : 341,98 €

### Budget primitif 2023

#### Fonctionnement

Dépenses 4 218,51 €

Recettes 4 218,51 €

#### Investissement

Dépenses 3 000,00 €

Recettes 3 000,00 €

## Les projets du Conseil Municipal des Enfants

DEPUIS LEUR ÉLECTION LE 13 OCTOBRE DERNIER, LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS SE SONT RASSEMBLÉS RÉGULIÈREMENT EN COMMISSION POUR TRAVAILLER À L'ÉLABORATION DES PROJETS QUI LEUR TENAIENT À CŒUR. ILS SE SONT AINSI REGROUPÉS AU SEIN DE DEUX COMMISSIONS : « SPORT, CULTURE ET LOISIRS » ET « ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, SANTÉ ET SOLIDARITÉ ».

Le 9 mars les enfants ont présenté et argumenté 6 projets aux élus de la commission enfance. Une semaine plus tard, ils étaient heureux d'apprendre que 3 d'entre eux étaient retenus. C'est ainsi qu'une balançoire va être installée à côté de la toile d'araignée, que des filets seront ajoutés aux buts de football près de l'église et qu'un projet de correspondance avec les personnes âgées de l'EHPAD du Loroux-Botttereau verra le jour avant la fin de l'année scolaire. En partenariat avec l'école, les enfants volontaires des classes élémentaires pourront écrire une lettre et se présenter via des photos ou des dessins. Les enfants du Conseil Municipal se feront les messagers en allant rencontrer et donner les courriers aux résidents de l'EHPAD. Les personnes âgées se présenteront de la même manière à l'âge de 10 ans environ.



Fiers de leurs projets, les enfants les ont présenté fin mars aux élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2.

## Les questions du mois...



### Une nouvelle déclaration obligatoire pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

#### Qu'est-ce que c'est ?

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. A partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

#### Pourquoi ?

La taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation (propriétaires indivis, usufruitiers, SCI)

#### Comment effectuer cette déclaration ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) impérativement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Pour retrouver plus d'informations, [https : //laremaudiere.fr](https://laremaudiere.fr) dans la rubrique « actualités »



## Retour sur la chasse aux œufs qui n'était pas un poisson d'avril !

NOTRE CHASSE AUX ŒUFS A RÉUNI 75 ENFANTS DE 2 À 10 ANS CE SAMEDI 1<sup>ER</sup> AVRIL. NOUS AVONS EU LA CHANCE D'AVOIR LE TEMPS AVEC NOUS JUSQU'À LA FIN DE L'ANIMATION.

Nos gagnants sont Julia (pour les 2-4 ans), Noé (pour les 5-7 ans), Clarence et Judith (pour les 8-10 ans).

Nous remercions nos petits Remaudiérois d'être venus en nombre et bien sûr leur parent.

À l'année prochaine !

Et en attendant, le comité des fêtes vous attend dimanche 14 mai pour leur traditionnel vide grenier.

**Pour plus d'informations ou pour réserver votre emplacement, vous pouvez contacter Laëtitia Chevalier au 06 28 33 50 34 ou par mail [chevalier.laetitia@yahoo.fr](mailto:chevalier.laetitia@yahoo.fr)**



Comité des Fêtes  
La Remaudière

SOUTEZIE L'ALPAGA

dimanche  
14 mai 2023  
**Vide grenier**  
La Remaudière  
Rue du stade

Inscription avant le 12/05/2023

Tarif exposant : emplacement de 5m<sup>2</sup> - 10€  
Ouvert aux particuliers et professionnels  
Arrivée des exposants : 8h30 maximum  
Buvette et restauration possible sur place

Renseignements et inscriptions :  
Laëtitia CHEVALIER, 06 28 33 50 34  
[chevalier.laetitia@yahoo.fr](mailto:chevalier.laetitia@yahoo.fr)

## ENFANCE JEUNESSE

ÉTÉ

KERMESSE  
DE L'ÉCOLE ST MICHEL

24  
JUN  
2023

Rendez-vous à la Coulée verte de la Remaudière

15H00 Fête des enfants	16H00 Ouverture des stands pour tous ! jeux, goûter, buvette et friandises	19H30 Dinées (sur réservation) Coloribo et table fine + MENU - saucisse / Frites
---------------------------	--	---

Participez à notre  
**TOMBOLA**  
De nombreux lots à gagner !

LA REMAUDIÈRE  
**RAND** 25<sup>ÈME</sup>  
ÉDITION  
ALLURE LIBRE  
LUNDI 8 MAI 9H-12H



VIN D'HONNEUR ET TOMBOLA À L'ARRIVÉE  
ORGANISÉE PAR LES CHEMINS DE TRAVERSE  
INSCRIPTION DE 9H00 À 10H00 SALLE DES FÊTES  
Participation 5 € / gratuit - 12 ans accompagnés  
Site web : [www.lescheminsde traverse44430.e-monsite.com](http://www.lescheminsde traverse44430.e-monsite.com)

## Randonnée du 08 mai

L'ASSOCIATION "LES CHEMINS DE TRAVERSE"  
ORGANISE LE LUNDI 8 MAI 2023 LEUR  
TRADITIONNELLE RANDONNÉE PÉDESTRE SUR  
LES SENTIERS DE LA REMAUDIÈRE.

Deux parcours seront proposés (9 et 13 km).  
Inscription et départ sur le parking de la mairie entre  
9h et 10h.

Ravitaillement à mi-parcours (apporter son gobelet)  
et verre de l'amitié à l'arrivée + tirage de la bourriche.

**Tarif : 5 € pour les adultes et gratuit pour les  
moins de 12 ans accompagnés.**



## [JOB ÉTÉ- AIDE A DOMICILE]



CHEZ NOS AÎNÉS RECRUTE, POUR LA PÉRIODE ESTIVALE  
DES ASSISTANT(E)S DE VIE À DOMICILE, VÉHICULÉ(E)S, EN  
CDD.

Etudiant(e)s, Débutant(e)s, Expérimenté(e)s, diplôme dans  
le secteur apprécié. Déplacements sur la Communauté de  
Communes Sèvre et Loire.

L'assistant(e) de vie accompagne les personnes âgées et/  
ou dépendantes dans les actes de la vie quotidienne. Il/elle a  
pour missions principales : l'entretien du logement, du linge, la  
préparation des repas, l'aide à la toilette, les courses.

**Salaire : 12,59 euros/h à 13,18 euros/h - Candidature  
à envoyer à Julie Delorme [contact@chez-nos-aines.fr](mailto:contact@chez-nos-aines.fr)  
En vertu de la loi n° 2021 - 1040 du 5 août 2021,  
le poste proposé dans l'offre d'emploi est soumis  
à l'obligation du Pass Sanitaire.**



DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022,  
LE SYNDICAT LOIRE AVAL (SYLOA)  
ASSURE LA COMPÉTENCE GESTION  
DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION  
DES INONDATIONS SUR LES BASSINS  
VERSANT DE LA GOULAINNE ET DE LA DIVATTE  
SUITE À LA DISSOLUTION DES SYNDICATS  
MIXTE LOIRE ET GOULAINNE ET SYNDICAT  
DE LA DIVATTE.

Le site Natura 2000 du marais de Goulainne est  
ainsi géré par le SYLOA. A partir de 2023, le  
curage qui était précédemment réalisé en régie  
avec la pelle à chenille du Syndicat, sera réalisé  
par des entreprises privées.

Ce transfert de compétences ne change rien aux  
obligations des propriétaires qui sont toujours  
responsables de l'entretien courant des cours  
d'eau passant sur leur propriété.

**Le Syndicat Loire aval est situé au 1, ter rue de  
la Vertonne, 44120 Vertou : 02 85 52 44 14.  
Les mails peuvent être adressés à l'adresse  
mail suivante : [Syloa@syndicatloireaval.fr](mailto:Syloa@syndicatloireaval.fr).**

## PISCINES

## PISCINES, OUVERTURE DIVAQUATIC

APRÈS PLUSIEURS MOIS DE TRAVAUX, LA PISCINE INTERCOMMUNALE DIVAQUATIC, SITUÉE AU LOROUX-BOTTEREAU, OUVRE SES PORTES LE 17 AVRIL. CE PROJET D'ENVERGURE S'INSCRIT DANS LA FEUILLE DE ROUTE DES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE.

Alors, il est temps de penser à s'inscrire ou se réinscrire que ce soit à Divaquatic et aussi à la Piscine Nâïadolis. Une seule carte d'accès pour les deux équipements aquatiques du territoire.

- Pour s'inscrire, c'est possible par téléphone au 02 40 33 77 21, à l'accueil des deux piscines et en ligne sur [piscine.cc-sevreloire.fr](http://piscine.cc-sevreloire.fr)

**RDV SUR PISCINE.CC-SEVRELOIRE.FR**



## RDV LE 3 JUIN, DE 10H À 19H À LA PISCINE DIVAQUATIC POUR UNE JOURNÉE DE FÊTE & D'INAUGURATION

Le 3 juin prochain, venez découvrir la piscine intercommunale Divaquatic, située au Loroux-Bottereau, réhabilitée avec ses bassins intérieurs et extérieurs. Ce sera aussi l'occasion de participer gratuitement à des animations, de jouer sur des structures gonflables aquatiques, de découvrir un spectacle familial en soirée, proposé par le Service "Projet Culturel de Territoire" de la Communauté de communes Sèvre & Loire, avec la compagnie Zalataï.

On vous attend nombreux ! Toutes les activités sont gratuites.



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK  
en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

ENERGIE

# PANNEAUX SOLAIRES

ET SI J'INSTALLAIS DES PANNEAUX SOLAIRES ?

Face à la hausse du prix de l'énergie, l'installation de panneaux solaires est une alternative qui attire de plus en plus. Pour répondre à toutes vos questions, nous vous proposons avec l'association ALISEE une découverte de l'énergie solaire et des solutions d'accompagnement sur le territoire. **RENDEZ-VOUS LE 27 AVRIL À 18H, SALLE FRÉDÉRIC PRAUD, A LE LOROUX-BOTTEREAU**



POUR S'INSCRIRE RDV SUR [PCAET.CC-SEVRELOIRE.FR](https://pcaet.cc-sevreloire.fr)



JEUNESSE



## SÉJOUR D'ÉTÉ POUR VOS JEUNES

CET ÉTÉ, VOS ENFANTS PEUVENT PARTIR EN CAMP AVEC VIVAL

Des séjours pour vos enfants en Haute-Loire, à Saint-Julien d'Ance, au cœur de l'Auvergne, avec VIVAL, l'association intercommunale soutenue par la CCSL :

- COLOS ENFANTS, nés entre 2012 et 2015, avec des activités et jeux de pleine nature, canoë-kayak, via-ferrata, bivouac, rando, veillées...
- CAMP PRE ADOS, nés entre 2009 et 2011 avec des activités "nature", mini-camp avec canyoning et via-ferrata, bivouac, grands jeux, rallye, soirées animées...



INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR [WWW.COLONIE-VACANCES-AUVERGNE.FR](http://WWW.COLONIE-VACANCES-AUVERGNE.FR)

# SEMES Services recrute !



VOUS RECHERCHEZ UN EMPLOI ? VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS À ACCÉDER À L'EMPLOI OU À VOUS MAINTENIR DANS L'EMPLOI ? SEMES EST LÀ POUR VOUS.

Afin de vous présenter SEMES Services, nous proposons plusieurs réunions d'informations collectives. Ces rencontres se font sur inscription par mail [services@semes-44.fr](mailto:services@semes-44.fr) ou téléphone 02 40 03 93 54.

**Pour rappel, SEMES Services est une Association Intermédiaire qui propose des missions de travail, ainsi qu'un accompagnement à un public en parcours de retour à l'emploi.**

**1 HEURE = 1 EMPLOI**  
**SEMES SERVICES**  
**DE 14 À 15H**

**15 MAI 2023**  
**19 JUIN 2023**

**A VALLET**

Inscription obligatoire auprès de Fabienne BRIERE, référente de Secteur  
 06 22 00 30 58  
[vallet@semes-44.fr](mailto:vallet@semes-44.fr)

**1 HEURE = 1 EMPLOI**  
**SEMES SERVICES**  
**DE 14 À 15H**

**4 MAI 2023**  
**8 JUIN 2023**

**A la Mairie du Loroux Bottereau**

Inscription obligatoire auprès de Fabienne BRIERE, référente de Secteur  
 06 22 00 30 58  
[vallet@semes-44.fr](mailto:vallet@semes-44.fr)

# Regard sur nos villages

## LA BREVÈRE / 7<sup>E</sup> PARTIE

**Au fil des années, de nouveaux matériels de battages seront achetés : en 1956 ont lieu les premiers essais d'une moissonneuse batteuse Braud en provenance de Montbert dans une parcelle de blé de 27,53 ares au lieu-dit « La Noëlle » (entre la Brevère et la Guilbauderie).**

L'année était mouillée, la parcelle était petite, les haies périphériques importantes. Les essais se révélèrent peu convaincants. Malgré cela en 1957, une partie des sociétaires décidèrent d'acheter et d'utiliser des moissonneuses batteuses. L'autre partie n'y croyant pas, conserva alors l'ancien mode de battage jusqu'en 1961 avec la faucheuse ou la lieuse pour la coupe des céréales.

1958 - Mort de Marie ma Grand-Mère à l'âge de 65 ans. Mon grand-père proposa le partage de ses biens à ses enfants sachant que le couple possédait également en toute propriété, un autre borderie, mise en location au bois des touches acquise par moitié de l'héritage de ses beaux- parents et pour le reste acheté en communauté avec ma grand-mère.

Ma tante Marie-Jo, sous tutelle, était représentée par Mr Samson ancien avoué à Nantes. Après 1 an de débats animés, les partages furent acceptés à parts égales entre les parties :

- La ferme du Bois-des-Touches revint à Pierre l'ainé à l'exception de 3 petites parcelles des landes de la Croix rouge auquel on ajouta 4 petites parcelles de vigne pour un total de 8ha 23ares et 4ca.
- À Jean revint l'ensemble des bâtiments de la Brevère et une partie des terres de la Borderie de la Brevère soit 4 ha 20.
- À Marie-Josèphe revint la dépendance et les jardins des Mays ainsi que les 3 petites parcelles des Landes et le restant de la borderie de la Brevère soit 6 ha 15.

Malgré ces partages, la borderie fut sauvée. Jean, mon père, continua d'exploiter les terres de Marie-Josèphe auxquelles il fallut rajouter 2ha40 en location. La borderie se trouva seulement empiétée des petites parcelles de vignes inclus dans le lot de Pierre.

NB : l'estimation faite en mars 1960 des bâtiments de la Borderie de la Brevère était de 4000,00 NF.

- 1 ha de bonne terre agricole de classement A 2500,00 NF
- 1 ha de terre agricole de classement C 1600,00 NF.

Bien que le classement des terres agricoles ait disparu, je vous laisse juge de l'évolution du bâti par rapport à la terre agricole. A cette époque, la terre était la seule source de revenu du paysan. Le bâti était là pour le confort de la famille. C'était encore l'époque où l'on travaillait pour vivre !

1959 - Mort de Pierre mon Grand-Père à l'âge de 72 ans.

1960 - Nos terres de location à la Haie-Bottereau furent à vendre. Faute de pouvoir les acheter la borderie fut démembrée.



1961 - Mort de Jean mon Père à l'âge de 39 ans. J'aida ma mère à poursuivre l'exploitation pendant 4 ans Nous récupérions des terres en location qui venaient compenser la surface précédemment perdue.

1965 - J'avais 18 ans et n'arrivant pas à me projeter dans notre petite borderie, je quittai la Brevère pour d'autres horizons. Maman conserva l'exploitation pendant 2 ans puis les terres furent louées aux agriculteurs avoisinants. A l'image de bien d'autres, ainsi se termina notre borderie qui a accompagné ma famille pendant un siècle avec ses joies mais également ses difficultés car trop liées aux membres de la famille qui voulaient récupérer leur bien après la mort des parents.

Aujourd'hui, avec la diminution du nombre d'agriculteurs et la diversification du travail, les désirs des frères et soeurs de l'exploitant ne sont plus les mêmes. Les terres sont liées à une exploitation ce qui protège l'exploitant de tout démembrement de sa ferme en cas de partage des biens. Un organisme est chargé de veiller à cela, les Safers (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural sous tutelle des ministères de l'Agriculture et les Finances. Les Safers ont été créées par les lois d'orientation agricole). Leurs objectifs initiaux consistent à réorganiser les exploitations agricoles, dans le cadre de la mise en place d'une agriculture plus productive, et à installer des jeunes.

Depuis les origines, la mission des Safers s'est élargie en développant toujours l'agriculture, mais elles protègent également l'environnement, les paysages, les ressources naturelles telles que l'eau et elles accompagnent les collectivités.

**J.P. descendant de Bordier**